



Prévention et lutte contre la pauvreté en Suisse

Conférence nationale contre la pauvreté 2016

Déclaration commune de la Confédération, des cantons,
des villes et des communes

Bienne, le 22 novembre 2016

1. Introduction

La pauvreté existe aussi en Suisse. Près de 500 000 personnes y sont touchées en raison d'un revenu faible et une personne sur huit est menacée¹. Les enfants issus de familles défavorisées sur le plan social ou culturel, les familles monoparentales, ainsi que les personnes sans formation postobligatoire constituent des groupes particulièrement vulnérables. Le manque de ressources matérielles n'est qu'un aspect de la pauvreté. Souvent, les personnes économiquement défavorisées ont aussi une vie sociale restreinte et endurent de mauvaises conditions de logement. L'objectif de la prévention et de la lutte contre la pauvreté est de renforcer les ressources des personnes menacées ou touchées par la pauvreté, de sorte qu'elles puissent accéder à l'indépendance financière et mener une vie autonome.

Les causes de la pauvreté sont multiples : origine sociale, absence de formation qualifiante, biographie ou situation familiale difficiles, problèmes de santé. En conséquence, des mesures de soutien sont déployées dans de nombreux domaines par les assurances sociales, l'aide sociale, l'instruction publique et la formation professionnelle. La diversité des systèmes, des acteurs et des compétences ne facilite pas la vue d'ensemble et tend à entraver les échanges d'expériences.

C'est pour ces raisons que, depuis 2014, la Confédération, les cantons, les villes, les communes et des organisations privées mettent en œuvre le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, prévue sur cinq ans. L'objectif est de rassembler de solides connaissances sur la prévention de la pauvreté, d'aider les acteurs à développer et à mettre en œuvre des mesures et des stratégies, de tester des approches innovantes, et d'encourager la collaboration et les échanges entre spécialistes.

2. Nécessité de prévenir la pauvreté

Les acquis du programme mettent en lumière les problèmes actuels et la nécessité de prévenir et de lutter contre la pauvreté selon les axes suivants :

Garantir l'égalité des chances

- L'éducation précoce des enfants issus de familles socialement défavorisées est un moyen efficace de favoriser leurs chances de formation. Il s'agit donc de mettre en place des mesures adaptées et d'offrir aux parents un soutien de qualité.

¹ Cf. OFS, Personnes menacées ou touchées par la pauvreté (état 2014).
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population.html>

- Dans la perspective de l'intégration professionnelle, il est primordial d'assurer la réussite des phases de transition que constituent l'entrée à l'école enfantine et à l'école obligatoire, le passage à une formation postobligatoire ou professionnelle, et l'entrée dans la vie active. C'est pourquoi les enfants, les jeunes et leurs parents doivent pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'un soutien et de conseils adéquats pour surmonter les difficultés de leur situation. Il importe à cet égard que les diverses mesures de soutien soient complémentaires et coordonnées entre elles.
- Les personnes sans qualification professionnelle sont plus touchées par la pauvreté que la moyenne. Indispensables pour mener une existence autonome, l'acquisition de compétences de base et l'accomplissement d'une formation professionnelle doivent être encouragés.

Encourager l'intégration sociale et professionnelle

- L'intégration sociale et professionnelle constitue une protection durable contre la pauvreté. Il est donc primordial que les personnes exclues du marché de l'emploi bénéficient de mesures de soutien et d'intégration. Celles prises par les assurances sociales et l'aide sociale jouent à cet égard un rôle important. Il s'agit de les renforcer, de les ajuster les unes aux autres et de les adapter aux problèmes sociaux actuels. Il est tout aussi important que l'économie offre des emplois en conséquence.

Améliorer les conditions de vie des familles et des personnes touchées par la pauvreté

- Les familles assument un rôle essentiel dans la société. Selon la forme qu'elles prennent, certaines sont plus menacées par la pauvreté que la moyenne. Il importe donc de mettre à leur disposition des mesures de soutien spécifiques.
- Les personnes en situation de pauvreté ont de grandes difficultés à accéder à un logement approprié, mais aussi à le conserver, en raison de la charge mensuelle du loyer sur le budget du ménage. C'est pourquoi, outre des aides financières, il est nécessaire de mettre sur pied des services de conseil et d'aide à la recherche de logement.
- Les informations relatives aux offres de soutien doivent être facilement accessibles pour les personnes touchées par la pauvreté.

3. Déclaration commune

Représentant les trois niveaux de l'État fédéral, les signataires de la présente déclaration entendent lutter activement contre la pauvreté en poursuivant les mesures suivantes :

- La Confédération, les cantons, les villes et les communes vont continuer de collaborer à la prévention et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre du Programme national contre la pauvreté, en prenant part à l'échange de savoir, en élaborant des recommandations pratiques, en encourageant des approches de prévention innovantes et en diffusant les résultats du programme auprès des acteurs qu'ils représentent.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes mettront à profit les connaissances acquises dans le cadre du programme national pour évaluer, durant les deux ans à venir, leurs stratégies et mesures dans le domaine de la prévention de la pauvreté et, le cas échéant, pour les développer en fonction des recommandations pratiques formulées au terme du programme.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes veilleront à l'harmonisation des mesures de soutien destinées aux enfants, aux jeunes et aux parents des familles socialement défavorisées. Ils porteront une attention particulière non seulement aux mesures prévues pour les étapes de la vie allant de la petite enfance à l'entrée dans la vie professionnelle, mais aussi pour l'intégration professionnelle et la formation de rattrapage des adultes peu qualifiés. Les acteurs étatiques s'engagent également à offrir aux personnes touchées par la pauvreté la possibilité de se loger convenablement et à soutenir les familles en situation de pauvreté, en veillant à mettre à la disposition de ces personnes des informations utiles facilement accessibles.

- La Confédération, les cantons, les villes et les communes dresseront en 2018 un rapport sur les mesures prises dans le domaine de la prévention de la pauvreté et évalueront l'efficacité des activités réalisées en commun dans le cadre du programme national. En fonction des résultats, ils se détermineront sur la suite de leur action. L'objectif est de poursuivre les mesures de prévention qui se seront avérées pertinentes et de maintenir les échanges entre les divers acteurs.

Alain Berset
Conseiller fédéral

Chef du département fédéral de l'intérieur
(DFI)

Peter Gomm
Conseiller d'État

Président de la Conférence
des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
(CDAS)

Martin Merki
Conseiller municipal de Lucerne
Union des villes suisses (UVS)

Jörg Kündig
Maire de Gossau
Membre du comité de
l'Association des communes
suisses (ACS)